



FORMATIONS 2024

DÉVELOPPEMENT DE  
COMPÉTENCES

UTILISER

LA FACILITATION GRAPHIQUE



FORMATION

Développer ses compétences





## PROGRAMME

La Facilitation Graphique, qu'est ce que c'est ? Il s'agit d'une méthode alliant synthèse et dessins simples permettant de créer des supports visuels clairs, favorisant la mémorisation et l'intelligence collective. Celle-ci permet notamment de faciliter la prise de compte rendu de réunion ou la création de supports de formation. Elle peut ainsi elle la suite logique d'une formation de formateurs ou d'une formation à l'animation participative.

La formation se veut active et pratique : elle passera par des démonstrations, des jeux, des exercices, et des expérimentations.

Chaque participant repartira avec son kit du facilitateur : une boîte de feutres spéciaux, un carnet de croquis, et un livret de ressources.



## OBJECTIFS

- Connaître et appliquer les 7 principes de la facilitation graphique
- Construire des supports visuels clairs, concis, en utilisant les principes de la facilitation graphique.



## MODALITÉS DE CERTIFICATIONS

### Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

#### Modalités d'obtention

- Feuilles de présence
- Mise en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Fiche de suivi individuel
- Attestation d'assiduité avec validation des acquis
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Un certificat de réalisation d'action de formation et une attestation d'assiduité et de validation des acquis seront remis à chaque participant à l'issue de la formation.



Familles Rurales  
Fédération régionale du Grand Est  
12 rue de l'Abbé Devaux  
54140 JARVILLE-la-MALGRANGE



Mardi 09 juillet 2024



1 jour 7 heures  
De 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00



Capacité d'accueil : entre 8 et 15



Formateur Coordinateur pédagogique,  
formé à la Facilitation graphique.



Professionnels animant des réunions,  
formateurs, accueillant du public...



Pré-requis : aucun



Formation en présentiel



275€ pour les salariés Familles Rurales  
325€ pour les salariés hors réseau  
Familles Rurales.